

Une crue pour redynamiser la Petite Sarine

Groupe E effectuera un important lâcher d'eau dans la Sarine, entre le barrage de Rossens et le lac de Schiffenen, en collaboration avec les services de l'Etat concernés. Cette mesure inédite, qui se déroulera du 14 au 15 septembre 2016, a pour but de nettoyer le lit de la rivière et de limiter la prolifération d'algues nocives pour la reproduction des poissons et des invertébrés. Un suivi scientifique permettra en outre d'évaluer l'efficacité de la crue et de définir les mesures à prendre dans le cadre de l'assainissement du régime de charriage de matériaux exigé par la loi fédérale sur la protection des eaux. La population est appelée à faire preuve de prudence et à ne pas se rendre sur les berges de la Sarine durant la crue.

Groupe E effectuera une crue artificielle afin de redynamiser le lit de la Petite Sarine entre le barrage de Rossens et la centrale de Hauterive, en collaboration avec les services de l'Etat de Fribourg. En effet, sur ce tronçon, le débit a été fortement modifié depuis la construction du barrage de Rossens en 1948. Ce régime hydraulique modifié favorise la prolifération d'algues vertes et le colmatage du lit de la rivière qui entravent à leur tour la reproduction des poissons et des invertébrés. La dynamique alluviale est également perturbée en raison de l'absence de charriage¹, d'un renouvellement insuffisant des habitats et d'un manque de rajeunissement de la végétation riveraine. La crue artificielle a pour objectif l'arrachage des algues et la mise en mouvement du gravier dans le lit de la rivière ainsi que l'amélioration des sites de reproduction et des habitats piscicoles.

Un débit modifié pendant 28 heures

Inédite dans le canton de Fribourg, la crue artificielle se déroulera du 14 au 15 septembre 2016. Groupe E manœuvrera les vannes du barrage de Rossens pour lâcher 255 m³/s d'eau pendant trois heures et 210 m³/s durant les trois heures suivantes, soit jusqu'à 100 fois plus que le débit de dotation habituel. L'événement durera environ 28 heures.

Garantir la sécurité des personnes et des biens

Groupe E, avec l'appui des services de l'Etat de Fribourg, prendra toutes les mesures nécessaires afin de limiter les risques pour la population. Les eaux monteront graduellement à partir de 3h00 du matin le 14 septembre afin d'atteindre le débit maximal à 13h00 au barrage de Rossens. La crue se propagera jusqu'au lac de Schiffenen qui sera abaissé d'environ 1,5 mètre afin d'accueillir les eaux entrantes et d'éviter des déversements. Outre le débit d'eau modifié, des matériaux flottants, notamment des branches d'arbres, représentent un risque. Un déversement aura également lieu au barrage de la Maigrage qui sera fermé au public. A partir de 16h00, Groupe E fermera progressivement les vannes du barrage de Rossens. Tous les utilisateurs du cours d'eau sont invités à faire preuve d'une prudence accrue pendant toute la durée de la crue et sur tout le tronçon de la

¹ Transport de matériaux solides tels que graviers, galets...

rivière entre le barrage de Rossens et le lac de Schiffenen ainsi qu'à respecter les panneaux d'avertissement mis en place. Il ne faudra entrer dans le cours d'eau sous aucun prétexte. La planification tient également compte des aspects environnementaux liés à la faune aquatique. L'événement aura lieu avant les périodes de frai de la truite de rivière et de l'ombre, à un moment où les jeunes poissons de l'année précédente auront atteint la taille nécessaire pour supporter la crue. L'augmentation et la diminution graduelle du débit d'eau permettront d'éviter qu'un grand nombre de poissons s'échouent ou se trouvent piégés.

Des tests pour améliorer le régime de charriage

Selon la législation fédérale sur la protection des eaux, le régime de charriage d'un cours d'eau ne doit pas être modifié par des installations au point de porter gravement atteinte à la faune et à la flore indigènes et à leurs biotopes. Il incombe aux cantons, dans le cadre de leur planification stratégique, de déterminer les atteintes portées à leurs cours d'eau et les installations qui en sont la cause et de planifier les mesures d'assainissement à mettre en œuvre. Le Service de l'environnement du canton de Fribourg a publié sa [planification stratégique](#) en décembre 2014.

En ce qui concerne la Petite Sarine entre le barrage de Rossens et la centrale de Hauterive, des spécialistes mandatés par le Service de l'environnement mèneront des tests à l'occasion de la crue pour définir précisément les mesures qui devront être prises pour assainir le régime de charriage. Des travaux préparatoires, soit le débroussaillage des berges, le creusement des rives et le dépôt du matériel prélevé dans le lit du cours d'eau, ont été réalisés dans trois endroits de la rivière. Ils favoriseront l'érosion des berges et la mobilisation du gravier lors de la crue.

L'Office fédéral de l'environnement, autorité compétente en la matière, a validé la démarche. Suivant les dispositions adoptées par le Parlement en 2011, ces travaux, comme toutes les mesures d'assainissement écologique de la force hydraulique, sont financés par un fonds alimenté par les consommateurs via leur facture d'électricité.

Des recherches scientifiques sur le charriage

La Haute école des sciences appliquées de Zurich ([ZHAW](#)) et l'EPFL profiteront de la crue pour mener des projets de recherche en lien avec le charriage et l'assainissement du régime de charriage. Le Fonds national suisse pour la recherche scientifique finance ces études dans le cadre du Programme national de recherche «Virage énergétique» (PNR 70), qui soutient le développement de solutions techniques pour le renouvellement du système énergétique suisse.

Granges-Paccot, Givisiez et Berne, le 9 septembre 2016

Un point presse sera organisé à l'occasion de la crue, le 14 septembre 2016 à 14h30. L'invitation suivra.

Pour tout renseignement complémentaire :

Groupe E

Communication

T +41 26 352 54 33

communication@groupe-e.ch

www.groupe-e.ch/medias

Etat de Fribourg, Service de l'environnement

Christophe Joerin, Chef de service

T +41 26 305 37 40 (vendredi 9 septembre 2016, de 14h00 à 15h30)

christophe.joerin@fr.ch

www.fr.ch/eau

Fonds national suisse pour la recherche scientifique

Division Communication

T +41 31 308 23 87

com@snf.ch

www.snf.ch/fr/pointrecherche/media

Office fédéral de l'environnement OFEV

M. Rémy Estoppey, Chef de la section Force hydraulique – assainissements

T. +41 58 462 68 78

remy.estoppey@bafu.admin.ch

www.bafu.admin.ch/wasser